

Affaire des iPhone fissurés : Apple fait appel de sa condamnation

Depuis presque un mois, un utilisateur de l'iPhone demandait au tribunal de commerce de Cannes de [nommer un expert](#) afin de déterminer si **l'iPhone présente un risque d'utilisation**. Après avoir saisi le juge des référés, chargé de statuer quand l'urgence le préconise, la réponse tombait avec la **nomination d'un expert tiers**.

Le tribunal de commerce de Cannes avait donc donné raison au client français dont l'écran du téléphone **portable s'était fissuré au cours d'une conversation téléphonique**. Le juge des référés a donc estimé qu'il était dans l'intérêt des clients de « *choisir un matériel en toute connaissance des dangers réels que ce choix comporte ou leur absence* ».

De son côté, Apple a toujours refusé qu'un expert indépendant vienne mettre son nez dans sa machine. Motif invoqué : la **DGCCRF** s'est déjà penchée sur le dossier. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes s'était alors bornée à une simple vérification en expliquant qu'elle n'était pas **as compétente pour une procédure d'analyse de l'appareil**.

Toujours est-il qu'à en croire *01net*, l'appel de la firme Apple a bien été confirmé. L'avocat de M. Milano, l'utilisateur à l'origine de la demande d'expertise, explique que **l'expert judiciaire ne pourra donc pas examiner l'iPhone fissuré de son client**. D'autant que la procédure d'appel pourrait durer jusqu'à plusieurs mois.

La firme reste donc sur sa position. Apple a toujours expliqué que ces **défaillances étaient dues à de mauvaises utilisations**. Dans un communiqué, la firme de Steve Jobs avait clairement expliqué que « *dans tous les cas que nous avons examinés à ce jour, les fissures sont liées à une pression externe exercée sur l'iPhone* », excluant ainsi tout défaut de fabrication.

Ce qui ressemble à un feuilleton judiciaire devrait voir de nouveaux développements arriver l'an prochain. A suivre donc.